

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 JANVIER 2011

I./ Vente de terrain communal :

Proposition : vente de 30 ares (terrain sous la Chapelle) au prix de 45 000 € hors la présence du futur acquéreur : Edmond FIGARD. Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

II./ Travaux en Noire Terre et rue des Roches :

Ces travaux sont reportés en 2012 car les demandes de subvention ne peuvent être faites avant octobre 2011. Outre la zone de retournement en Noire Terre, le Maire propose l'acquisition d'une autre zone de retournement pour le bus scolaire rue des Roches.

La Commune étudiera ce projet en collaboration avec Monsieur le Marquis De Moustier.

III./ Borne à incendie :

2 devis sont proposés :

Véolia : 2 392,00 €,

Dominique PETEGNIEF : 1 530.88 €.

Le devis de Dominique PETEGNIEF est retenu à l'unanimité des présents.

IV./ Syndicat Forestier de Rougemont :

La Commune de Nans est également défavorable au retrait des 4 communes de Autechaux, Voillans, Vergranne et Verne. Vote à l'unanimité des présents contre ce retrait.

V./ Révision de l'aménagement de la forêt communale pour les 20 prochaines années :

Le projet ONF est accepté à l'unanimité des présents.

VI./ Affouage et Code Forestier (art. 145.1) :

Pas d'affouage pour les résidences secondaires.

Vente du bois d'affouage interdite.

VII./ Renouveau de l'écocertification des bois :

Renouveau accepté à l'unanimité des présents.

VIII./ Raccordement des maisons nouvellement construites au réseau de distribution de l'eau :

La Commune offre le regard (environ 620 €) aux nouveaux résidents.

IX./ Divers :

- Un cèdre sera planté à proximité de la fontaine du milieu avec pour objectif de servir de sapin de Noël au cours des prochaines années.
- Exploitation des coupes de bois :
Une délibération sera prise ultérieurement pour l'exploitation des parcelles suivantes :
*parcelle 9 : vente en bois façonné préconisée car le chêne est prioritaire,
*parcelles 25 + 27 : vente sur pied préconisée car le hêtre est prépondérant.
- La fréquence de collecte des ordures ménagères passera tous les 15 jours